



DELIBERATION

Séance du 27/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation

21/03/2023

Date d'affichage

21/03/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..!..!...

et publication du :

29/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

Etaient présents :

M. BERTHE Laurent, M. BERTOLUTTI Didier, M. BISSEUX Bruno, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LAMBERT Pascale, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, M. LEVENT Jean-Marc, M. METZ Christophe, Mme RAGUET Sandrine

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme ENGRAND Emeline, Mme PAILLIOT Sandrine, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme RAGUET Sandrine

2023-24 : INSTALLATION DE LA VIDEO PROTECTION - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIPD

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'installer de la vidéo protection sur la commune.

Le but de l'installation d'un système de vidéoprotection est de :

- dissuader les délinquants de passer à l'acte dans la commune.
- contribuer à créer un climat rassurant.
- éviter les troubles et incivilités sur les espaces publics et édifices publics.
- lutter contre les dépôts sauvages de déchets

Le Conseil municipal espère également que cela incitera par la même occasion les automobilistes à respecter le code de la route.

Le coût du projet en investissement se monterait à :

Mise en place de la vidéo protection : 55 752,39 € H.T
GFU : 25 900,00 € H.T

Monsieur le Maire fait savoir qu'il est possible de demander une subvention dans le cadre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Projet	Montant du projet en H.T	Financement	Financement
Installation de la vidéo protection sur le territoire de la commune de Fromelennes	81 652,39 €	35 300,00 €	FIPD (montant sollicité)
		30 000,00 €	Région Grand Est (montant sollicité)
		16 352,39 €	Fonds propres de la commune

Echéancier de réalisation : 2ème semestre 2023

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

ADOpte le programme d'investissement pour l'installation de la vidéo protection au titre de l'exercice 2023,

SOLLICITE l'attribution d'une subvention dans le cadre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)

PREND ACTE du coût de cette opération et s'engage à ne pas effectuer les travaux avant la notification des subventions.

MANDATE le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tous documents afférents à ce dossier.

DIT que les dépenses et les recettes seront inscrites au Budget de la Commune 2023.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à FROMELENNES
Le Maire,



Mairie de Fromelennes
18 Rue des écoles 08600 FROMELENNES

Tél : 03.24.42.00.14 Fax : 03.24.42.37.56 Courriel : fromelennes@wanadoo.fr